



Apt, le 30 mars 2023

Monsieur Philippe EGG  
Maire de CUCURON  
BP 24  
31 rue Léonce Briegne  
84160 CUCURON

**Objet :** Commune de CUCURON : avis du Parc sur la modification simplifiée n°1 du PLU

**Réf. :** 2023-0067 CP/OC

**Dossier suivi par :** Clara Peltier, Chargée d'études Documents d'urbanisme & impacts,  
[clara.peltier@parcduluberon.fr](mailto:clara.peltier@parcduluberon.fr) – 04.90.04.41.95

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), vous avez transmis pour avis au Parc naturel régional du Luberon, le dossier relatif à la modification simplifiée de votre Plan Local d'Urbanisme. Le présent courrier constitue l'avis du Parc sur ce dossier.

Les modifications apportées au PLU concernent :

- L'aménagement de la zone de Pourrières et du site de l'Etang afin de prendre en compte le projet communal sur ces sites

Les modifications introduites par ces changements n'affectent ni le projet global du PLU de la commune ni sa compatibilité avec les orientations de la Charte du Parc du Luberon.

En 2019, le Parc naturel régional du Luberon, en lien avec les services de l'unité départementale d'architecture et de patrimoine du Vaucluse, a élaboré une orientation d'aménagement et de programmation pour la commune de Cucuron. Elle concernait le quartier de Pourrières. Depuis, les services du Parc sont associés aux projets d'aménagement de ce site et du site de l'Etang : projet de relocalisation de la mairie, salles associatives et cinéma. Cette modification simplifiée vise à adapter les documents du PLU aux récents projets de la commune.

Elle n'appelle pas de remarques de la part des services du Parc.

Je reste à votre écoute pour tout complément et vous remercie de bien vouloir me faire parvenir, une fois la procédure d'élaboration terminée, une copie du document approuvé au format numérique.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes plus cordiales salutations.

La Présidente du Parc naturel régional  
du Luberon,  
**Dominique SANTONI**

